

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Paris, le 26 novembre 2019

Depuis son installation, en décembre 2016, le Conseil national de la protection de l'enfance a permis de créer des espaces d'échanges pluri professionnels, de construction de consensus, d'identification de dissensus, de mobilisation des expertises en présence au sein du CNPE, de connaissance des richesses de terrain et de pratique.

Il est devenu un espace de débat dont le caractère démocratique était garanti par la forme d'indépendance que son fonctionnement lui permettait.

En présence du secrétaire d'État en charge de la Protection de l'enfance, le Conseil national de la protection de l'enfance s'est réuni le 26 novembre 2019 en séance plénière.

Comme cela avait été annoncé, le Conseil national de la protection de l'enfance se verra désormais privé de son instance de pilotage indépendante.

En effet, les fonctions de vice-présidence et de secrétariat général ne seront pas renouvelées, le privant ainsi de sa capacité d'animation et de travail. La gouvernance nationale de la protection de l'enfance demeure compliquée au vu de son caractère interministériel et de sa mise en œuvre décentralisée. Il est nécessaire de la renforcer.

Les membres de l'assemblée plénière regrettent le départ du Ministre, qui n'aura pas permis les échanges et l'apport des précisions sur le fonctionnement à venir de cette instance nationale.

Aussi nous demandons :

- Que les fonctions de vice-présidence et de secrétariat-général soient maintenues au regard du décret qui en régit son fonctionnement ;
- Le maintien de l'activité des commissions qui ont élaboré 31 avis sur les 43 rendus ;
- L'affectation de moyens suffisants pour le bon fonctionnement du conseil (a minima 2 ETP) ;
- Que le CNPE soit l'acteur principal de la réforme de la gouvernance nationale pour conseiller au mieux les pouvoirs publics ;
- Que cette instance de conseil garde sa liberté de parole, son autonomie et sa capacité à être un espace de dialogue.

Le Conseil National de la Protection de l'Enfance

Votes :

Défavorable : 0

Abstention : 10

Favorable : 38